

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : STIPULATIONS GENERALES

1.1. Les présentes conditions générales régissent les rapports entre notre société et ses clients professionnels en France. Tout autre document émis par notre société et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative. 1.2. Les présentes conditions générales annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Notre société se réserve la possibilité d'adapter, de modifier ou de mettre à jour, à tout moment et sans préavis, ses conditions générales. En tout état de cause, les conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour de l'émission des conditions particulières. 1.3. L'acceptation des présentes conditions par le client résulte de la signature de conditions particulières ou de toute manifestation d'accord des volontés conformément à l'article 2.2. Des présentes et, en tout état de cause, de tout commencement d'exécution des conditions particulières. La durée de validité des conditions particulières émises par notre société est de trois mois. 1.4. Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'existence de présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. L'annulation d'une clause de ces conditions n'affectera pas la validité des conditions dans leur ensemble. Aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative des conditions particulières et générales ne peut être acceptée en dehors des cas stipulés aux présentes ou sauf accord expresse des parties. Elles pourraient donner lieu à une modification des prix tarifés et détermineraient de nouveaux délais de livraison. 1.5. Le bénéfice de la commande est rigoureusement personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de notre société. Le client déclare accepter expressément les conditions générales qui priment sur tout document du client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord particulier conclu par écrit avec le client. 1.6. Les parties prévoient que tous les accords donnés par les parties sont réputés avoir été donnés par les représentants légaux des parties.

ARTICLE 2 : COMMANDE

2.1. Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter sa disponibilité à l'égard de notre société, afin de permettre à cette dernière de réaliser ses obligations dans les meilleures conditions. Ses offres de notre société sont établies en fonction des données transmises par le client et les utilisateurs qui ont seule connaissance de leur environnement et des contraintes spécifiques attachées à leurs activités. Ces informations doivent être suffisamment explicites pour permettre à notre société de chiffrer son offre. A cet égard, le client demeure responsable du contenu et de l'exactitude des informations qu'il transmet à notre société et garantit cette dernière contre toute action en justice qui trouverait sa source dans lesdites informations. Le client devra dans ces conditions modifier toute donnée qu'il considèrera non conforme afin de permettre à notre société de réviser son offre en conséquence. Si le client est sollicité par notre société pour donner son accord ou apporter des compléments d'information, il doit faire connaître sa réponse sous 72 heures par écrit. 2.2. Les offres de notre société sont formalisées soit par notre barème tarifaire en vigueur au jour de la commande, soit par des conditions particulières (offre de prix, devis, contrat, proposition commerciale). Toute commande du client sera prise en compte suivant l'acceptation de nos conditions particulières par tous moyens. Cette acceptation résulte, en tout état de cause, de tout commencement d'exécution des conditions particulières par notre société. 2.3. Aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative de la commande ne peut être acceptée en dehors des cas stipulés aux présentes ou sauf accord expresse des parties. Les parties conviennent néanmoins, pour les produits nécessitant une prise de mesures, que la commande puisse être ajustée par notre société suite à la visite permettant les prises de mesures pour la réalisation des produits. Suivant les modalités définies dans les conditions particulières, il peut en effet arriver que, pour certains produits, le nombre de personnes réalisant une visite soit modifié, qu'il existe des contradictions ou encore que la réalisation des produits ne soit pas possible compte tenu des mesures relevées. En tout état de cause, une confirmation sera émise par tout moyen par notre société et tiendra compte des éventuelles modifications pour réaliser la livraison et la facturation des produits.

Dans tous les cas, en cas d'annulation ou de résiliation de la commande du fait du client ou de ses manquements, le client sera redevable à notre société de plein droit et à titre de clause pénale, outre les dommages et intérêts du fait du préjudice subi à une indemnité correspondant aux acomptes/avances versés qui ne seront pas restitués. En cas d'absence de versement d'acompte, un montant forfaitaire de 30% TTC du montant de la commande sera facturé au client sans préjudice de tous dommages-intérêts à intervenir. 2.4. Si un acompte est convenu entre les parties, le délai d'exécution souhaité par le client et repris dans la commande ne commence à courir qu'à compter du versement de l'acompte. 2.5. Notre société se réserve le droit, en tant qu'entreprise indépendante, de sous-traiter tout ou partie de ses obligations.

ARTICLE 3 : LIVRAISON-TRANSPORT-TRANSFERT DES RISQUES

3.1. Notre société se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses produits ou services, ce sans obligation de modifier les produits ou services précédemment livrés ou en cours de commande et elle se réserve le droit de modifier sans avis préalable des modèles définis dans ses prospectus ou catalogues. Les nouveaux produits ou services devront néanmoins présenter a minima des qualités équivalentes aux produits ou services remplacés. 3.2. La livraison est effectuée soit par la remise par transporteur ou en direct des produits ou services au client au lieu indiqué dans les conditions particulières. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités dans l'ordre d'arrivée des commandes, elles peuvent être effectuées de façon globale ou partielle. Si, pour quelque cause que ce soit, notre société procède à une livraison en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des services, produits, matériels et outillages nécessaires à l'installation, ceux-ci se trouvent sous la garde et la responsabilité du client avec toute conséquence de droit.

3.3. Les délais, dépendant notamment de la disponibilité des produits et services et de l'ordre d'arrivée des commandes, sont donnés à titre indicatif, leur non-respect ne peut en aucun cas donner lieu à annulation, pénalité ou indemnité quelconque sauf délai impératif convenu entre les parties et faute prouvée de notre société. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la société qu'elle qu'en soit la cause et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation. 3.4. Si les produits sont conservés dans nos entrepôts à la demande du client ou de son fait, ils le sont à ses frais, risques et périls. En tout état de cause, notre société pourra, sans préjudice de tout dommage et intérêt, refacturer l'ensemble des frais induits, tout particulièrement le stockage et la nouvelle livraison. 3.5. Le client s'engage à réceptionner les produits et services aux lieux et dates indiquées sur la commande. La réception au lieu de livraison est assurée exclusivement sous la responsabilité du client. 3.6. Le transfert des risques sur les produits et services de notre société s'effectue à la délivrance des produits et services au client ou à la personne désignée dans les conditions particulières. Il appartient au client en cas de contestation, de détérioration du produit, d'avarie, de manquant ou de retard, de faire des réserves claires et précises sur le document du transporteur, et de lui notifier par LRAR, sa protestation motivée dans les deux jours ouvrables, non compris les jours fériés, qui suivent la réception du produit. En outre, toutes les réclamations sur le produit ou service livré doivent être formulées à notre société par écrit dans les huit jours ouvrables à compter de la date de livraison du produit ou du service. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et il devra être laissé à notre société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies.

ARTICLE 4 : PRIX/PAIEMENT

4.1. Les produits et services sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande. Les prix s'entendent hors taxe, hors port et hors emballage. Tout impôt, taxe, toute autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du client. Notre société se réserve le droit de modifier ses prix. Notre société respectera un délai de préavis de 3 mois, sauf cas exceptionnel tel qu'une augmentation significative du cours d'une ou plusieurs matières premières ou bien encore du coût des emballages, du transport, ou bien encore en cas de modifications réglementaires de quelque nature qu'elles soient ou encore de cas de force majeure tel que défini à l'article 5.8. Toute intervention non prévue aux conditions particulières, urgente ou en dehors des heures ouvrables de notre société sera facturée suivant des conditions particulières distinctes ou selon nos tarifs en vigueur au jour de l'intervention. 4.2. A chaque livraison ne peut correspondre qu'une facture. Les factures sont payables 60 jours suivant la date de facture. L'obligation de payer est remplie dans la mesure où le montant est crédité définitivement au bénéfice de notre société. 4.3. Notre société ne consent aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle reprise sur la facture. 4.4. En cas de retard de paiement, notre société pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudices de toute autre voie d'action et/ou appliquer un paiement comptant avant livraison pour les livraisons postérieures. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et après mise en demeure préalable, au paiement de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notre société pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas de paiement échelonné, tout retard dans le règlement d'une échéance entraînera l'exigibilité de la totalité de la dette, au profit de notre société. En cas de défaut de paiement quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, notre société pourra résilier la commande. 4.5. Notre société se réserve le droit, dans le cours d'exécution d'une commande, de modifier les conditions de paiement ou d'exiger des garanties de paiement et de bonne exécution des engagements financiers, en cas de détérioration de la situation financière du client résultant notamment du non-paiement d'une échéance, de l'examen des documents comptables et financiers du client ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration. Si ces garanties ne sont pas fournies ou sont insuffisantes, notre société se réserve le droit d'exiger un paiement comptant.

ARTICLE 5 : GARANTIE - RESPONSABILITE

5.1. Notre société s'engage dans le cadre d'une obligation de moyen à réaliser, conformément aux normes et règlements en vigueur au jour de la commande et au lieu de fabrication des produits, les obligations définies dans la commande. Notre société garantit que les produits respectent la réglementation française en vigueur au jour de leur fabrication.

Nos produits et services sont commercialisés pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation prévues dans les conditions particulières. Toute utilisation différente et/ou non conforme et/ou dans des conditions anormales ou n'ayant pas reçu notre accord écrit dégage totalement la responsabilité directe ou indirecte de notre société. Nous déclinons en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé qui pourrait résulter d'un défaut d'installation, d'utilisation, des détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, ou bien encore de l'emploi non conforme, inadapté et/ou dénaturé en matière de stockage, de conservation et d'utilisation des produits ou services commercialisés par notre société.

Les prises de mesures sont réalisées par notre société aux lieux et suivant le planning définis dans les conditions particulières. Le client s'engage à ce que les personnes utilisatrices concernées soient disponibles en vue de réaliser les prises de mesures.

Compte tenu de l'organisation des parties et de la nécessité de ne pas modifier les dates convenues entre les parties pour les prises de mesures ou rendez-vous chez le client, une date ne peut être modifiée par le client moins de quinze jours calendaires avant l'intervention. 5.2. Les produits ou services peuvent bénéficier de garanties contractuelles définies dans les conditions particulières. 5.3. L'emploi des produits ou services tels quels ou en combinaison avec d'autres produits ou services sera fait aux risques et périls du client ou de ses clients ou utilisateurs. Notre société ne peut en aucun cas être responsable des défauts et des détériorations des produits ou services livrés consécutifs à des conditions anormales ou non conformes de stockage ou d'utilisation postérieures à la délivrance de ces produits ou services. 5.4. Toute demande relative à la non-conformité ou à un vice des produits ou services devra être formulée dans les huit (8) jours par lettre recommandée avec avis de réception à compter de la constatation du défaut. Tout produit prétendument défectueux, pour quelque raison que ce soit, doit être soumis à notre société dont l'accord est obligatoire avant toute prise en charge de responsabilité. Les frais éventuels de ports sont à la charge du client. Les défauts, vices, détériorations... provoqués par l'usage normale ou par un événement extérieur (montage non conforme par le client ou ses clients/utilisateurs, entretien défectueux, utilisation anormale, perte, casse, mauvaise utilisation des produits de nettoyage...), l'intervention d'un tiers ou une modification du produit ou service non prévue ni spécifiée par notre société, exclut toute responsabilité/garantie de notre société. 5.5. En cas de défectuosité démontrée du fait d'une faute de notre société, notre société remplacera ou remboursera, selon son propre choix, les seuls produits ou services défectueux sur la base du prix facturé au client. Toute autre responsabilité de notre société est exclue ainsi que toute autre garantie. Aucune autre indemnité ne sera due par notre société, que ce soit au titre de dommages aux tiers, préjudice direct ou indirect, commercial ou financier ou, pour toute autre cause. Notre société ne saurait être tenue pour responsable auprès du client de toute représentation ou de toute garantie implicite relative aux éventuelles pertes ou dommages consécutifs, qu'il s'agisse de perte de profit ou de coûts, dépenses ou autres réclamations, ou à toute compensation consécutive quelle qu'elle soit, découlant de la fourniture des produits ou services, ou de leur utilisation ou revente par le client et ses clients ou utilisateurs. 5.6. Quelles que soient les circonstances, la responsabilité de notre société envers le client, à quelque titre que ce soit, ne saurait excéder le prix de facturation des produits ou services faisant l'objet de la réclamation. Les parties conviennent que la présente clause est acceptée compte tenu du prix négocié entre les parties et au vu des dommages prévisibles du client en cas de faute de notre société. 5.7. Les parties conviennent que toutes les actions engagées au titre du présent article se prescrivent par deux ans. Il est expressément convenu qu'à l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer le non-respect de ses obligations par notre société ou un défaut des produits ou services, ou faire une demande reconventionnelle à ce sujet à titre de défense dans le cadre de toute action entreprise par notre société à son encontre pour inexécution de sa part d'contract. 5.8. En cas de survenance d'un événement de force majeure défini comme un événement pouvant être soit irrésistible, soit extérieur, soit imprévisible, de cas fortuit ou de cause extérieure notamment en raison de guerre, incendies, épidémies, inondations, intempéries tels que la neige ou le verglas, grèves totales ou partielles, absence de personnel qualifié, machines en panne, fermetures d'entreprises, chômage partiel, entraves aux déplacements, interdiction préfectorale de circuler, interruption des transports, dégradations volontaires, vols, changements de réglementations, impossibilités d'être approvisionné en matières premières par le fabricant ou défauts des matières premières réceptionnées, ruptures d'approvisionnement énergétique, mauvais fonctionnement ou interruptions des réseaux électriques ou de télécommunications ; les parties seront dégagées de plein droit et sans indemnité de leurs obligations empêchées par cet événement à compter de la date de survenance de l'événement. La partie subissant la force majeure s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais et à mettre tout en œuvre pour reprendre ses livraisons et l'exécution de ses prestations ou pour procéder au paiement. 5.9. Les parties conviennent de se soumettre aux stipulations de l'article 1195 du code civil.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les termes utilisés dans la présente clause ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »).

Conformément au RGPD et à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par un traitement de leur données personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces données, ainsi qu'un droit d'opposition de limitation et de portabilité du traitement de leurs données. Ces personnes doivent donc être informées de ces droits et du fait qu'ils peuvent exercer ces derniers en envoyant un courrier à la société traitant ses données personnelles.

L'exécution des commandes impliquant la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel (nom, prénom, information sur les salariés, etc.), chaque partie déclare que ces traitements seront réalisés conformément au RGPD et uniquement pour les besoins de l'exécution et la gestion des commandes. Chaque partie s'engage notamment à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité desdites données et à mettre en œuvre toute mesure juridique, technique et organisationnelle pour protéger les données à caractère personnel en prenant en compte l'état de l'art et les coûts liés à leur mise en œuvre, pour assurer un niveau de sécurité approprié au traitement.

Notre société est seul titulaire des fichiers de données collectées dans le cadre de la fourniture de ses produits ou services, telle que prévue dans les présentes conditions générales. Comme indiqué dans la politique de confidentialité de notre société, notre société est responsable du traitement mis en place à cette fin et conserve les fichiers numérisés de données des utilisateurs uniquement afin de pouvoir à tout moment fabriquer à nouveau des produits ou de réaliser des services en cas de perte, de casse ou d'inconfort sans avoir à procéder à une nouvelle prise de mesures.

Le client s'engage à transmettre à ses salariés, intérimaires, stagiaires et toute personne rattachée à son entreprise bénéficiant des produits ou services proposés par notre société la politique de confidentialité de notre société, afin de transmettre une information complète, accessible et transparente, conformément au RGPD, sur les traitements de données réalisés par notre société. À la demande écrite de l'une des parties, l'autre partie lui fournira les informations dont elle dispose sur les données à caractère personnel et sur leur traitement, et qui sont nécessaires à la partie qui en fait la demande pour respecter ses obligations selon les termes du présent article et les dispositions du RGPD ou de la réglementation en vigueur.

Pour toute information sur les traitements de données à caractère personnel mis en place par notre société, la politique de confidentialité du Groupe est accessible à l'adresse suivante : <https://www.cotral.fr/politique-de-confidentialite.pdf>

ARTICLE 7 : RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété au client des produits livrés est subordonné au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts et accessoires à l'échéance convenu avec notre société. Au contraire, le transfert des risques est réalisé dès la délivrance des produits conformément à l'article 3. En cas de non-respect des délais de règlement, notre société pourra exiger, par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution immédiate aux frais du client des produits livrés et non encore payés intégralement. Le client devra régler à notre société une pénalité de 1 % du prix des produits impayés par jour de retard dans la restitution. En cas de revente des produits par le client soit en l'état soit après transformation, le client s'engage à transférer à notre société le prix payé par les sous acquéreurs à concurrence du prix des produits restant à payer.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE - NON-SOLLICITATION

8.1. Sauf stipulations contraires ou fourniture des documents par le client, les prestations, études, projets, plans, maquettes et documents de toute nature réalisés, remis ou envoyés par notre société restent toujours sa propriété et ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par le client. Ils doivent être remis sur demande de notre société. Notre société conserve la propriété intellectuelle de ses créations (savoir-faire, inventions brevetables, droits d'auteur, marques...) qui ne peuvent être utilisées, représentées, communiquées, exécutées, adaptées ou traduites sans son autorisation écrite et préalable. En tout état de cause, le client ne fera usage de ces documents que conformément au but pour lequel ils lui ont été transmis.

8.2. Le client reconnaît expressément à notre société le droit de se prévaloir à titre publicitaire de la qualité de fournisseur du client et les fournitures ainsi réalisées pourront figurer dans tous les documents visant à promouvoir l'activité de notre société auprès des tiers.

8.3. Notre société et le client s'engagent mutuellement à respecter la plus stricte confidentialité sur tout ce qu'ils pourraient apprendre à l'occasion de la réalisation des obligations comprises dans les commandes. Les parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers, sauf obligations légales, les informations ou renseignements qui leurs sont connus en raison des obligations objet des commandes. Elles s'engagent à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et préposés.

8.4 Le client s'engage à ne pas solliciter et/ou embaucher les personnels de notre société affectés à la réalisation de leur commande, et au-delà pendant une année à compter son terme, quel qu'en soit le motif. A défaut, outre le préjudice subi, le client sera redevable d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaire brut du salarié concerné.

ARTICLE 9 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

9.1. Les parties conviennent que les présentes conditions et leurs conséquences sont soumises au droit français. La langue des présentes et des relations entre les parties est le français.

9.2. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de la commande.

A défaut d'accord amiable dans un délai de 10 jours, tous litiges éventuels entre notre société et le client concernant la conclusion, la négociation, l'exécution, la rupture de la commande seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Caen (Département Calvados 14 - France) auquel il est fait expressément et par avance attribution de juridiction et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.